

Avis de mise à disposition du public

au titre des articles L 123-19-1 et suivants du code de l'environnement de l'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces chassables et les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département de la Moselle, saison 2024-2025.

En application des dispositions des articles L123-19-1 et suivants du code de l'environnement, l'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces chassables et les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département de la Moselle, saison 2024-2025 est soumis à la consultation du public du 28 février 2024 au 20 mars 2024 (16h00) inclus sur le site Internet de la préfecture de la Moselle rubrique "[Publications/Consultation du public sur des projets ayant un impact sur l'environnement](#)" ou en cliquant sur le lien suivant:

<https://www.moselle.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public-sur-des-projets-ayant-un-impact-sur-l-environnement>

Les observations seront transmises au service instructeur par :

- l'intermédiaire de la messagerie électronique qui sera accessible à partir du site de consultation :

ddt-consultation-public@moselle.gouv.fr

- par voie postale à l'adresse suivante :

**DDT Moselle
SERAF - consultation du public
Polygone – 5 rue Hinzelin – 57000 Metz**

Ne seront prises en considération que les observations ayant été envoyées avant la fin de la consultation (date et heure ci-dessus), l'horodatage de la messagerie ou cachet de la poste faisant foi.

Note de présentation du projet d'arrêté préfectoral
fixant la liste des espèces chassables et les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans
le département de la Moselle, saison 2024-2025
soumis à consultation du public

Pièce jointe : projet d'arrêté préfectoral.

Contexte :

L'article R 424-6 du code de l'environnement prévoit que la chasse à tir est ouverte pendant les périodes fixées chaque année par arrêté du préfet, pris sur proposition du directeur départemental des territoires après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de la fédération des chasseurs. Les articles R 424-4 et R 424-5 du code de l'environnement précisent quant à eux les dates d'ouverture et de fermeture des autres modes de chasse.

Objet de la consultation :

Le projet d'arrêté fixe les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour les différentes espèces de gibier ainsi que des conditions particulières au département de la Moselle. Ce projet d'arrêté fait suite à l'avis de M. le président de la fédération départementale des chasseurs de Moselle en date du 9 janvier 2024 et l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage rendu le 25 janvier 2024.

Projet d'arrêté soumis à la consultation du public :

Le projet d'arrêté préfectoral fixe la liste des espèces chassables et les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département de la Moselle, saison 2024-2025. Cet arrêté est soumis à la consultation du public par voie électronique, conformément aux articles L 123-19-1 et suivants du code de l'environnement relatifs à la mise en œuvre du principe de participation du public.

La consultation est ouverte sur le site Internet de la préfecture pour une durée de consultation minimale de 21 jours.

Dates de mise à disposition du public : du 28 février 2024 au 20 mars 2024 inclus à 16 heures.

Ce projet est disponible à l'adresse :

- site Internet : www.moselle.gouv.fr, rubrique Publication / Consultation du public sur des projets ayant un impact sur l'environnement

Les observations sur ce projet d'arrêté peuvent être faites avant le 20 mars 2024 à 16 heures à l'adresse électronique : ddt-consultation-public@moselle.gouv.fr